

**COMMUNE DE
67320 DRULINGEN**

Tél. : 03.88.00.60.03 - Fax : 03.88.00.70.50

E-mail : mairie.drulingen@mairie-drulingen.fr



ARRETE MUNICIPAL N° 25/2003

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION
DES VEHICULES AFFECTES
AU TRANSPORT DE MARCHANDISES
DANS LE CENTRE DE L'AGGLOMERATION**

Le Maire de la Commune de Drulingen,

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans le but de sécurité publique et étant donné la viabilité de certaines voies, la circulation des véhicules affectés au transport de marchandises.

A R R E T E

Article 1^{er} : La circulation des véhicules affectés au transport de marchandises est interdite dans la traversée de l'agglomération, Rue du Général Leclerc – Rue de Phalsbourg, à partir du carrefour Rue de Weyer (RD 40) / Rue du Général Leclerc (RD 15) jusqu'au carrefour Rue du Docteur Schweitzer / Rue de Phalsbourg (RD 15).

Article 2 : Des autorisations spéciales de circulation et de stationnement sont accordées aux véhicules de :

- riverains effectuant des transports exceptionnels,
- clients d'établissements prenant livraison de marchandises lourdes,
- déménagements,
- exécution de travaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par procès-verbal.

Article 4 : M. le Commandant de la gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-préfet.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SAVERNE,
- Monsieur le Procureur de la République à SAVERNE,
- Monsieur l'Adjudant commandant la Brigade de Gendarmerie de DRULINGEN,
- Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire de la D.D.E. de SARRE-UNION.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE,
COMPTE TENU DE LA RÉCEPTION EN
SOUS-PREFECTURE LE 01/10/03
ET DE LA PUBLICATION LE 30/09/03
DRULINGEN, LE 2 OCT. 2003

LE MAIRE

Publié et transmis le 30/09/2003



Drulingen, le 30 septembre 2003

Le Maire :

J.L. SCHEUER

